

Règlement de la course du 20 mai 2018

La Belle Bretelle et du Hergnies Athlétique Club

1- la course se déroule les 20 mai 2018, course à pied et randonnée pédestre arpentant une partie des chemins et routes de la commune d'HERGNIES.

2- la course est organisée dans le cadre du Hainaut Belle Bretelles Festival avec la participation en tant que coorganisateur du club du HAC (HERGNIES athlétique club).

3- détail des parcours * marche 5 kilomètres départ 9h45

- Course de 5 kilomètres (une boucle) départ 9h30
- Course de 10 kilomètres (deux boucles) départ 9h30

4- la participation aux courses est conditionnée à

- La catégorie d'âge, le 5 kms est autorisé à partir de minime soit les années de naissance 2003/2004
- Le 10 kms est lui autorisé à partir de cadets-cadettes soit les années de naissance 2001/2002
- Les enfants mineurs non accompagnés doivent présenter une autorisation parentale à leur participation
- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire
 - soit d'une licence en cours de validité au jour de la course
 - soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition ou à la course à pied datant de moins d'un an.

Il est expressément indiqué que les athlètes licenciés ou non sont sous leur propre responsabilité, en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé.

5-le droit d'inscription est de 2euros pour la marche, 6euros pour le 5kms, 8 euros pour le 10 kms pour une préinscription majoré d'un euro le jour de la course. Chaque athlète possédant un dossard se verra remettre un tee shirt et un gobelet du festival.

La clôture des inscriptions est fixée 10minutes avant chaque course. 9h00 pour les 5 et 10 kms 9h15 pour la marche.

6-le concurrent accepte le présent règlement .Tout engagement est personnel. Aucun transfert n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant l'épreuve. Le dossard devra être entièrement lisible. L'organisation décline toute responsabilité en cas de manquement au règlement.

7-les récompenses seront remises au podium dressé sur la place .les classements se feront pour les 5 et 10 kilomètres par catégories .Une coupe au premier, médailles aux deuxièmes et troisièmes. Pas de primes octroyées pour cette manifestation.

8-ravitaillements assurés au 2kms 500 et à l'arrivée. La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront emprunter le coté droit de la chaussée et se conformer aux directives des signaleurs placés sur le parcours. Tout rejet de déchets quel qu'il soit est interdit durant la course dans un souci de préservation de l'environnement.